



Dynamiques environnementales

Journal international de géosciences et de l'environnement

43-44 | 2019

Un patrimoine unique à partager et à protéger

Editorial

Jean-Pierre Rebillard, Alain Dutartre et Guillaume Bourguetou



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/dynenviron/3353>

DOI : 10.4000/dynenviron.3353

ISSN : 2534-4358

Éditeur

Université d'Orléans

Édition imprimée

Date de publication : 6 octobre 2019

Pagination : 2-5

ISSN : 1968-469X

Référence électronique

Jean-Pierre Rebillard, Alain Dutartre et Guillaume Bourguetou, « Editorial », *Dynamiques environnementales* [En ligne], 43-44 | 2019, mis en ligne le 01 avril 2022, consulté le 08 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/dynenviron/3353> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dynenviron.3353>

Ce document a été généré automatiquement le 8 avril 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Editorial

Jean-Pierre Rebillard, Alain Dutartre et Guillaume Bourguetou

ERRATA

(1) Instituées par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, les Agences de l'Eau sont des établissements publics administratifs de l'Etat sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement et sous celle du ministère chargé des finances.

Au nombre de 6, les agences de l'eau perçoivent des redevances auprès des différents usagers de l'eau pour la pollution que ceux-ci occasionnent ou pour les prélèvements d'eau qu'ils effectuent. Ces fonds sont ensuite redistribués sous forme d'aides financières (prêts, subventions) aux collectivités locales, aux industriels et aux agriculteurs pour la réalisation de travaux :

- de lutte contre la pollution (construction, extension ou amélioration des stations d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées, mise en place de procédés de production plus propres...)
- de développement et de gestion des ressources en eaux superficielles et souterraines de restauration et d'entretien des milieux aquatiques.

- 1 Dans le vaste corpus d'informations disponibles sur les lacs et étangs métropolitains, les lacs alpins et jurassiens et les grandes régions d'étangs utilisées depuis des siècles pour diverses productions piscicoles, sont largement connus grâce aux nombreux travaux scientifiques dont tous ces milieux ont pu faire l'objet depuis un peu plus d'un siècle pour les plus anciennes publications. Plus récemment, divers travaux de recherche se sont portés sur des plans d'eau artificiels, souvent de grandes dimensions, créés pour la production d'énergie, le stockage d'eau potable ou d'autres usages. Et, au cours des dernières décennies, d'importantes acquisitions de connaissances ont également pu se développer sur les questions de gestions de ces milieux, devenues progressivement plus complexes, au fur et à mesure que leurs contraintes de fonctionnement devenaient plus difficiles à harmoniser avec les besoins humains.

- 2 Au sein de ce panorama national, la presque vingtaine de lacs et étangs d'eau douce du littoral aquitain entre estuaires de la Gironde et de l'Adour est encore restée très discrète, peu visible et relativement ignorée des mondes de la recherche et de la gestion, quoique beaucoup moins de celui du tourisme et des multiples utilisateurs locaux. Leur dispersion géographique du Nord au Sud sur près de deux cents kilomètres, la gamme très large de milieux et de fonctionnements écologiques qu'ils présentent, depuis des lacs dépassant 20 km² à des étangs de quelques hectares, et la diversité des collectivités et organismes se partageant leur administration, rendent difficile toute approche générale tentant de les englober comme un unique objet de recherche ou de gestion. Cependant, leur origine récente à la suite de l'érection du cordon dunaire aquitain et leur évolution depuis cette période en font une seule et même famille de plans d'eau douce, à l'écologie et la biodiversité singulières, et aux multiples usages humains, la plupart directement liés à leur qualité écologique et à l'aspect très naturel qu'ils conservent.
- 3 Cette situation de relative invisibilité est heureusement en cours de forte évolution depuis quelques décennies, en particulier par la nécessité qui s'est faite jour de les intégrer pleinement dans le cadre général du développement touristique régional débuté voici une cinquantaine d'années, mettant en place les premiers suivis scientifiques nécessaires, poursuivis maintenant par divers programmes de recherche.
- 4 Dans cette avancée, de 2012 à 2015, le comité de bassin a élaboré le schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne pour la période 2016-2021. Ce document de planification a été approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1er décembre 2015. Pour relancer la dynamique de partage et de concertation à l'échelle des lacs et étangs aquitains, ce SDAGE prévoyait une disposition (B 41) affichant la volonté du bassin de préserver et reconquérir la qualité des lacs naturels du littoral.
- 5 Concrètement, les axes d'actions de cette disposition sont de :
 - a. améliorer la connaissance des écosystèmes lacustres (priorité nécessaire à l'élaboration de politiques de l'eau),
 - b. concilier les usages et restaurer et/ou protéger les milieux aquatiques,
 - c. créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
 - d. préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.
- 6 Cette volonté s'est traduite par plusieurs actions concrètes dont le financement d'une étude de recherche qui a pour objectif d'identifier la trajectoire écologique des lacs aquitains à partir de l'interprétation de l'ensemble des études effectuées sur le territoire concerné depuis les années 1970.
- 7 L'organisation des journées techniques en octobre 2018 permettant de réunir tous les acteurs des lacs et étangs du littoral aquitain a été aussi un moyen fort pour l'Agence de « faire savoir » et d'accompagner une thématique aux multiples enjeux.
- 8 Placées sous le signe de la **transmission, de la synthèse et du partage des connaissances**, et tournées vers l'avenir de ces écosystèmes remarquables, particulièrement fragilisés par le changement climatique, elles ont mobilisé 200 professionnels et acteurs de l'eau autour d'un axe fort à la poursuite de toute investigation : **l'indispensable interaction scientifique-gestionnaire.**

- 9 Le temps d'une table ronde, elles ont aussi permis **d'ouvrir le débat** sur la coordination de la connaissance et son partage au service des actions territoriales, et sur la préfiguration d'une gestion collective des plans d'eau à l'échelle du territoire concerné qui devrait concilier biodiversité, fonctionnement écologique et usages.
- 10 Si, vingt-six années après de premières Journées Techniques qui avaient permis de dresser un premier bilan de leurs intérêts et des processus qui pouvaient les menacer, celles de 2018 ont été une des manifestations notables parmi les plus récentes de cette évolution, il n'en reste pas moins que le chemin à parcourir est encore long pour que ces milieux très particuliers, y compris à l'échelle européenne, soient enfin reconnus à leur juste valeur.
- 11 Un indice récent de ce parcours restant à réaliser peut-être perçu, par exemple, à la lecture du chapitre du rapport synthétique du Comité Scientifique Régional AcclimaTerra (Le Treut, 2018), consacré aux zones humides, "des écosystèmes riches mais menacés". En effet, la référence aux lacs et étangs de la Région indique que ces milieux sont "pour l'essentiel des pièces d'eau artificielles utilisées pour la pisciculture ou la fourniture d'énergie". Il y est également noté que "les pressions qu'ils subissent proviennent de la demande liée aux activités de loisirs". Si la première assertion pouvait provoquer quelque surprise devant une synthèse pour le moins oublieuse des plans d'eau naturels de la Région (accessoires, négligeables ?), la seconde en revanche était incontestablement plus fondée...
- 12 C'est pourquoi, en un écho que nous espérons beaucoup plus puissant que ce qui avait pu être réalisé à la suite des premières Journées Techniques tenues en 1992, avec la parution d'Actes sous la forme d'un document multicopié, la décision a été prise de demander aux intervenants des Journées de 2018 de produire des écrits pouvant plus efficacement valoriser les connaissances maintenant disponibles sur ces plans d'eau, en montrer leurs valeurs et leurs singularités, pour les faire mieux émerger au sein de ce vaste corpus d'informations.
- 13 Profondément convaincus que les articles qui composent ce numéro spécial de la revue permettront de satisfaire une telle ambition, nous poursuivons cette étape significative de reconnaissance des lacs et étangs du littoral aquitain, entités écologiques tout à fait singulières qui méritent beaucoup mieux qu'une négligente dénomination de milieux d'arrière dunes.
- 14 Dans le contexte de changement global perceptible aujourd'hui sur tous ces écosystèmes, une gestion raisonnée s'impose à nous. Elle doit associer tous les acteurs, de la société civile, de l'économie, des élus, des collectivités et nous inciter à mettre en place une méthodologie spécifique à cet ensemble de plans d'eau, à la fois globale et adaptative : globale face à des problématiques précises, des questions communes de connaissance, ou des politiques d'aménagement du territoire et adaptative face à la multiplicité des acteurs qui gèrent ces milieux, au changement global et la très grande singularité de chaque plan d'eau.

AUTEURS

JEAN-PIERRE REBILLARD

Agence de l'eau Adour-Garonne

ALAIN DUTARTRE

Hydrobiologiste et spécialiste des milieux aquatiques
21, Avenue du Médoc, 33114 LE BARP

GUILLAUME BOURGUETOU

Agence de l'eau Adour-Garonne